

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1632 ET 1633**

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 11 janvier 2021, les règlements suivants :

- Règlement numéro 1632 intitulé : « **Règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale, de la taxe d'affaires et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2021** ».
- Règlement numéro 1633 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1541 afin de porter à 2,5 % le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : [ist-yves@ville.becancour.qc.ca](mailto:ist-yves@ville.becancour.qc.ca).

Ville de Bécancour, le 13 janvier 2021.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville